

Mouvement Communiste

Lettre numéro 21

mai 2006

CPE/CNE : UN JOLI PRINTEMPS REVENDICATIF EN FRANCE

La lutte contre le CPE a mis en mouvement la jeunesse scolarisée, d'abord étudiante ensuite lycéenne, avec pour principal objectif le retrait de l'article 8 de la " Loi pour l'Égalité des chances ". Cet article de loi instituait un nouveau contrat de travail pénalisant réservé aux jeunes travailleurs. Cet objectif a été pleinement atteint.

Il s'est agi d'un mouvement revendicatif ample et durable, en dépit des quelques tentatives, souvent maladroites, de le politiser ou de le rattacher " spirituellement " au mytique Mai 68. Mais comme tout combat défensif indépendant de cette qualité, il a entraîné la critique pratique de la concurrence entre prolétaires, en l'espèce entre les plus jeunes et les autres, ainsi que du commandement d'entreprise et de son corollaire, la soumission des travailleurs. Cette critique pratique, portée avec détermination par des centaines de milliers de jeunes, est restée globalement cantonnée aux nouveaux dispositifs créés par le gouvernement, sans investir les autres aspects de la précarité du travail et de la discrimination de traitement vis-à-vis des jeunes salariés.

Cette importante limite soulignée, il n'en demeure pas moins que cette lutte de classe a vu l'irruption de nouvelles composantes du prolétariat, avec une participation active nombreuse et résolue de très jeunes prolétaires des banlieues dont un grand nombre de filles qui ont souvent joué un rôle de tout premier plan dans la conduction des luttes. C'est un gage d'avenir.

L'agitation étudiante a démarré à Rennes avant les vacances scolaires de février. Elle a pris une ampleur nationale dès le début mars. Peu après, les étudiants ont été rejoints par les lycéens. La mobilisation de milliers d'établissements de l'enseignement secondaire, aussi bien dans les centres villes que dans les banlieues, a été l'élément crucial qui a permis de faire définitivement basculer le rapport de forces du côté des jeunes. Les profondes divisions existantes dans les milieux de la majorité gouvernementale en vue de l'élection de 2007 ont permis au mouvement de gagner vite. En outre, l'accueil timide qui a été fait par le MEDEF, le parti des patrons français, au projet du CPE a contribué à approfondir les contradictions dans le camp des tenants de l'ordre établi. Il en va autrement pour l'action des grandes confédérations syndicales. Celles-ci n'ont pas été à même de mettre en mouvement les travailleurs dans les entreprises. Seulement une minorité d'entre eux s'est concrètement mobilisée aux côtés des jeunes. Parmi les rares épisodes de lutte réelle dans les entreprises, nous retenons la grève de deux heures menée le 28 mars par près de 500 ouvriers en CDI et intérimaires de l'usine Renault de Flins, en banlieue parisienne. Mais, comme le dit le fameux proverbe, quelques hirondelles ne font pas le printemps...

Une montée en puissance rapide et régulière

Le passage en force du gouvernement français pour l'introduction du Contrat première embauche (CPE), annoncé le 16 janvier 2006 et adopté le 10 février par l'Assemblée nationale au moyen du recours à l'article 49-3 de la Constitution, a déclenché une longue série de luttes dans une grande majorité des universités et Instituts universitaires de Technologie (IUT) du pays, ainsi que dans plusieurs centaines de lycées et de collèges. Ce mouvement a

présenté plusieurs caractéristiques qu'il convient de bien préciser :

- L'agitation étudiante et lycéenne est immédiatement perçue avec sympathie par la population. Depuis le début des hostilités, début février, les cotes de popularité du Premier ministre et du Président de la République n'ont eu de cesse de chuter. Symétriquement, l'opposition au dispositif a grossi jusqu'à recueillir une majorité proche des 70 % des Français.
- Le mouvement est véritablement lancé, le 7 février, par des manifestations convoquées par l'ensemble des organisations syndicales étudiantes, lycéennes et des salariés. Environ 300 000 personnes y participent dans toute la France.
- L'adoption du CPE par le Sénat, le 1^{er} mars, marque le début de son enracinement dans les universités. Treize d'entre elles sont en grève. Les occupations et les blocages des cours croissent. Votés par des assemblées générales souvent clairsemées dans cette première phase, ces actions ne mobilisent que des petites minorités d'étudiants. Ces actions sont vues avec sympathie ou indifférence par la majorité des étudiants.
- Le 10 mars, quelques centaines d'étudiants de plusieurs facultés parisiennes occupent, la nuit, la Sorbonne. Ils " jouent " le symbole de Mai 68. Les forces de répression aussi. Dans la nuit, l'évacuation se fait sans incidents majeurs. Le mythe d'un nouveau printemps révolutionnaire est agité par des franges pseudo radicales le plus souvent extérieures au mouvement étudiant.
- Entre le 11 et le 16 mars, le mouvement s'étend progressivement aux lycées et aux collèges. Des initiatives locales, souvent spontanées, débouchent en barrages de routes, tentatives d'occupation de préfectures, rectorats envahis, etc. Les plus jeunes commencent à participer aux manifestations des étudiants. Le mythe 68 agit encore autour de la Sorbonne, où, chaque nuit, des incidents de faible intensité se produisent avec les forces de répression de plus en plus présentes dans le Quartier latin. Le 16 mars, autre épreuve de force du mouvement : environ 400 000 jeunes sont dans les rues du pays. De courts affrontements avec les forces de répression se multiplient en fin de manifestation, pour la plupart menés par les plus jeunes issus des banlieues populaires. Les incidents autour de la Sorbonne se font de plus en plus rares. Le mythe 68 n'agit plus.
- Le 18 mars, un samedi, les organisations syndicales des salariés, des étudiants et des lycéens convoquent des manifestations dans tout le pays pour le retrait du CPE. Environ 700 000 à 800 000 personnes y participent au total. La présence des jeunes, et notamment des lycéens, est prépondérante. Beaucoup de personnels de l'enseignement et de parents les accompagnent. Les partis et les syndicats font service minimum. Ils représentent, dans la manifestation parisienne de 80 000 à 100 000 personnes, un petit quart du total. Quelques bandes plus ou moins organisées de banlieues s'adonnent à des actes de pillage et d'agression gratuite de manifestants. Les incidents de fin de manifestation, à la place de la Nation, entre quelques centaines d'individus, souvent étrangers au mouvement, se soldent par un syndicaliste des PTT affilié à SUD dans le coma. Les circonstances de sa blessure restent, à ce jour, relativement obscures.
- Les occupations de facultés et de lycées continuent. Plus de gens aux assemblées et aux manifestations, mais pas nécessairement plus de jeunes endossant les tâches quotidiennes de la lutte. Les actifs restent des petites minorités de 100 à 200 éléments par université, beaucoup moins par lycée ou collège. La structuration nationale des luttes est entièrement pilotée par les organisations syndicales des étudiants, UNEF en tête. La FIDL et en moindre mesure l'UNL, même s'ils ne dirigent pas les nombreuses initiatives sur le terrain, gardent le contrôle global de l'agitation lycéenne. Leur représentativité officielle du " monde lycéen " n'a jamais été remise en cause. Quelques assemblées générales, dans des universités de Rennes, Toulouse, Paris,

Montpellier et ailleurs, votent des listes de revendications qui dépassent largement le cadre de la lutte au CPE. Ces nouvelles requêtes resteront lettre morte. L'écrasante majorité des participants au mouvement restent focalisés sur le retrait du CPE et, éventuellement, du CNE (le père du CPE, institué pour les entreprises de moins de 20 salariés).

- Le 23 mars, étudiants et lycéens sont de nouveau dans les rues. Environ 300 000 jeunes participent aux manifestations ; 30 000 à Paris, où les bandes organisées s'invitent au cœur de l'événement. Plusieurs centaines d'"émeutiers" présumés (selon le langage policier) de novembre 2005 s'en prennent aux cortèges de jeunes. Les pillages et les violences contre des manifestants se généralisent dans la capitale. Un étudiant de 21 ans est dans le coma, probablement frappé par ces charognards. Plusieurs jeunes, victimes d'agressions, sont en pleurs. Les organisateurs des défilés se disent impuissants et en appellent à l'intervention des forces de répression. D'autres forces politiques organisées, dont certains secteurs du courant anarchiste, affirment ne pas vouloir participer "à la criminalisation des jeunes de banlieue". Les forces de répression, bien sûr, laissent faire. C'est dans leur intérêt que la peur s'installe parmi les manifestants. Bilan policier de la journée : plus de 600 interpellations. Le ministre de l'Intérieur annonce que les forces de répression agiront désormais au sein même des cortèges afin de "défendre les vrais manifestants". Le lendemain, à Bruxelles, Chirac déclare que la loi doit être appliquée.
- Les organisations syndicales des salariés appellent à une journée nationale d'action avec grèves et manifestations pour le 28 mars. Elles rencontrent, vendredi 24 mars, le Premier ministre et deux de ses ministres en charge du dossier. Ces derniers restent vagues quant aux "concessions" qu'ils seraient disposés à faire pour faire passer l'amère pilule du CPE. Les organisations syndicales des salariés se montrent fermes sur le principe de son retrait (plus probablement suspension) préalable à toute négociation. Les organisations syndicales des étudiants et des lycéens, conviées à leur tour à Matignon le samedi 25 mars, déclinent l'invitation. Elles exigent le retrait préalable du CPE. Le Premier ministre dit souhaiter "poursuivre les discussions avec les centrales syndicales dans les prochains jours" et propose de "se retrouver la semaine prochaine". L'Etat fait mine de tenir bon. Les patrons, par leur organisation professionnelle, le MEDEF, soutiennent le gouvernement mais se disent prêts à accepter des aménagements. Malgré les apparences, la partie reste ouverte. Beaucoup dépend de la capacité des salariés à faire entendre leur voix. A ce stade, malheureusement, peu d'éléments plaident pour une forte mobilisation, surtout dans le secteur privé. Le ministre de l'Intérieur et président de l'UMP, Nicolas Sarkozy, s'invite au bal en appelant à "un compromis". Le 26, la coordination nationale étudiante demande la démission du gouvernement en plus du retrait du CPE. Le lendemain, Villepin invite les cinq confédérations syndicales - CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC – ainsi que les organisations étudiantes pour "discuter des aménagements à apporter" au CPE. Les syndicats déclinent l'invitation.
- Le coup de boutoir du mouvement est impressionnant : le 28, près de deux millions de manifestants descendent dans les rues des villes françaises. Villepin n'entend pas raison. Il refuse le retrait du CPE tout en se disant "ouvert" à des modifications pour peu qu'elles ne soient "pas d'ordre législatif". Sarkozy, lui, ne cesse de lui savonner la planche en proposant la "suspension" du CPE. Le 30, comme prévu, le Conseil constitutionnel valide la loi sur l'Egalité des chances, incluant l'article 8 sur le CPE.
- Le 31 mars, Chirac s'adonne à un insolite saut périlleux institutionnel : il promulgue la loi mais annonce la modification du dispositif du CPE. Les occupations spontanées et les blocages ferroviaires et routiers se multiplient. Les partis de la gauche du capital se

fendent d'une déclaration commune contre le CPE.

- Le 1^{er} avril, Villepin est de facto dessaisi du dossier. Les présidents des groupes UMP à l'Assemblée nationale et au Sénat sont chargés des consultations en vue d'un nouveau texte. Le PS annonce le dépôt d'une proposition de loi pour abroger CPE et CNE (Contrat nouvelle embauche). Le lendemain, alors que la loi est publiée au Journal officiel, Jean-Louis Borloo, ministre de la Cohésion sociale, recommande aux employeurs de ne pas signer de CPE.
- Le 4, le mouvement donne le coup de grâce : comme le 28 mars, près de deux millions de manifestants descendent dans les rues. A nouveau, de nombreux salariés de l'Education nationale et des parents en RTT, congés, etc. rejoignent les jeunes dans les défilés. La mobilisation dans les entreprises reste très faible. Le 5, commencent les consultations entre parlementaires UMP et syndicats qui exigent le retrait du CPE avant le 17 avril. Chirac demande qu'elles soient " *constructives* ". L'UNEF appelle à " *intensifier la mobilisation* " dans les universités. Les blocages de gares, routes et ponts se poursuivent le 6. Villepin dit préparer " *trois chantiers nouveaux* " : " *la sécurisation des parcours professionnels* ", " *la lutte contre la pauvreté et l'exclusion* " et " *le renforcement des liens entre l'université et l'emploi* ". L'UNEF appelle à une nouvelle mobilisation nationale le 11 avril. Les consultations au sommet continuent. Le 8, treize présidents d'universités demandent aux politiques d'enterrer le CPE.
- C'est la fin officielle du CPE. Le 10, il est remplacé " *par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté* ", annonce l'Elysée. Villepin admet que les conditions ne sont pas réunies pour appliquer le CPE. La Confédération étudiante appelle à " *lever les blocages* ". Syndicats et partis de gauche crient " *victoire* ". L'UNEF appelle abstraitement au maintien de la pression. Les jours suivants, des minorités d'étudiants tentent de prolonger le conflit pour remporter d'autres objectifs tels la libération des emprisonnés, l'abrogation des lois anti-immigrés et le retrait du CNE. Sans succès. Le mouvement se replie rapidement. Les dernières manifestations à l'appel de la Coordination nationale Etudiante et Lycéenne ne recueillent que quelques dizaines de milliers de jeunes.

Un premier, grand pas contre la précarité du travail

Le combat contre le CPE mené par la jeunesse scolarisée de France représente un passage non négligeable du processus de reprise de la lutte de classe. La volonté exprimée par ces prolétaires de ne pas être fragilisés davantage dans le travail s'est cristallisée dans le refus de cette énième mesure gouvernementale¹. Mesure qui, par ailleurs, est en parfaite adéquation avec celles qui l'ont précédé et qui ont rendu le Contrat à durée indéterminée (CDI) à la fois un mythe et un horizon inaccessible pour des secteurs croissants de travailleurs. La précarité du travail – et donc du salaire – devient de plus en plus la règle, remettant en cause le modèle de l'emploi à vie. Le CDI lui-même, pour ceux (encore largement majoritaires) qui en

1 En 1977 le Premier ministre Raymond Barre a réalisé que le chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteignait 11,3 %. Ont alors été créés les " *pactes pour l'emploi des jeunes* " une mesure que les gouvernements de tous bords vont s'empressez d'imiter. Parmi les plus célèbres, la gauche au pouvoir va inventer les travaux d'utilité collective, ou TUC. Tavaux à mi-temps dans le secteur non-marchand, ils sont rémunérés sur la base d'un demi-Smic mais n'ouvrent aucun droit aux couvertures sociales. Ils seront remplacés en 1987 par les Contrats emploi solidarité, les CES. Suivront les emplois jeunes de Jospin, CDD de 5 ans pour les 18/26 ans, rémunérés au Smic et dont l'administration abusera, sans embauches importantes à la fin du contrat à l'exception de la police. En tout au moins 35 formes de contrat seront créés : SIVP, CIVIS, contrats de professionnalisation pour les 16/25 sans qualification et les plus de 26 ans demandeurs d'emploi, parcours d'accès aux carrières territoriales, le Pacte, nouveau mode de recrutement de la fonction publique pour les jeunes ; le concours est remplacé par une formation en alternance. Aujourd'hui 40 % des jeunes au travail le sont via l'une de ces mesures qui balisent le parcours précarité de l'accès à un emploi un peu plus stable.

bénéficient, est attaqué de toutes parts. Dans le secteur marchand non agricole, la durée moyenne des CDI n'est que de 110 mois. Ceux qui bénéficient des emplois les plus stables sont de plus en plus exposés à la précarité. Rien qu'en janvier et février 2006, 32 000 travailleurs en CDI ont subi des licenciements économiques, 100 000 autres ont été mis à la porte pour des raisons différentes (disciplinaires ; personnelles...). En moyenne, le temps passé au chômage est désormais de 12 mois.

La prolifération des conditions contractuelles fondées sur l'intermittence du rapport salarial n'a pas attendu le CPE pour se manifester. La moitié des offres d'emploi déposées à l'ANPE en janvier et en février de cette année est constituée d'emplois temporaires (moins de six mois) ou occasionnels (moins d'un mois). Dans l'autre moitié, ceux des emplois dits durables, les statisticiens du Ministère du travail incluent les demandes de Contrat nouvelle embauche (CNE), le père du CPE encore en vigueur. Or, selon deux économistes libéraux, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, premiers à évaluer le CPE et son précurseur, le CNE, un peu moins d'un emploi CNE sur deux créés survivra aux deux ans de la période d'essai.

Conclusion : à la louche, les deux tiers des emplois proposés par le réseau des ANPE et effectivement saisis sont voués à être détruits dans les deux ans qui suivent leur création. Toujours sur les deux premiers mois de l'année, près de 200 000 Contrats à durée déterminée (CDD) sont arrivés à échéance, de même que 68 000 missions d'intérim. Quelque 66 500 ex-salariés se sont inscrits pour la première fois à l'ANPE et 60 000 approximativement sont sortis de ses listes pour des entrées en stage. Les flux de l'emploi sont donc largement dominés par la précarité. Quant aux stocks d'emplois, en 2005, près de 14 % des salariés en France n'avaient pas des CDI (12 % dans le secteur privé). En banlieue parisienne, à l'usine de Flins, chez Renault, la moitié des ouvriers de chaîne est intérimaire. A la Poste, un tiers des travailleurs ne sont pas titulaires du statut de postier. Même la légendaire Fonction publique, idolâtrée par les syndicats, la gauche et l'extrême gauche du capital, est devenue un gigantesque réceptacle de précarité : 860 000 de ses salariés n'ont droit qu'à des "contrats courts", soit 16 % des 5,4 millions de travailleurs employés par l'Etat. En 2004, on comptait 330 000 stages de réinsertion et 164 000 contrats en alternance.

Mais, dans ce monde où le travail salarié s'accompagne d'un cadre contractuel de plus en plus instable, les jeunes, scolarisés ou pas, sont les plus mal lotis. Environ 70 % des moins de 25 ans, qui ont un emploi, sont en CDD. Les étudiants sont parmi les secteurs les plus touchés par la précarité ouverte. Environ la moitié des inscrits à l'université ont travaillé en 2004. Seulement 15 % d'entre eux ont pu accéder à des CDI. Rien de plus normal donc que ces jeunes se soient mobilisés massivement contre le CPE. L'une des grandes qualités de leur lutte est dans le fait qu'ils se sont activés sur un terrain qui n'est pas spécifique à l'université ou à l'école. Quoique précédé par celui contre le CIP en mars 1994², le mouvement contre le CPE n'a pas moins été la première incursion indépendante de cette envergure de la jeunesse scolarisée sur le terrain du travail salarié. Il fournit une confirmation éclatante que celle-ci commence à percevoir sa condition comme apparentée à celle de l'ensemble des travailleurs.

2 " Contrat d'insertion professionnelle " (CIP, dit Smic jeune). Il donnait la possibilité de rémunérer les jeunes diplômés en dessous du Smic (plan Giraud). Le mouvement contre ce contrat a remporté son abrogation.

La population active occupée selon l'âge et le statut des emplois³

	2003	2004	2005
	De 15 à 29 ans	De 15 à 29 ans	De 15 à 29 ans
Non salariés	3,2	3,3	3,1
Salariés	96,8	96,9	96,9
Intérimaires	5,0	5,2	5,5
Apprentis	5,7	6,2	6,9
Contrats à durée déterminée	15,5	16,3	16,1
Secteur public	4,0	4,6	4,7
Secteur privé	11,5	11,7	11,4
Stagiaires et contrats aidés (1)	5,7	5,1	4,8
Secteur public	1,9	1,5	1,2
Secteur privé	3,8	3,6	3,6
Contrats à durée indéterminée et autres	64,9	64,1	63,6
Total	100,0	100,0	100,0
Emploi total (en milliers)	4 905	4 833	4 854

Les moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi (en milliers)⁴

	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Alternance	434	468	504	538	552	579	580	561	543	542	519
Apprentissage	225	310	331	347	353	359	356	357	359	364	381
contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	209	158	173	191	199	220	224	204	184	176	63
contrat de professionnalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	75
Emploi marchand hors alternance	71	345	333	321	336	300	215	182	172	130	145
temps partiel donnant lieu à abattement de charges	0	157	179	192	229	208	138	95	52	14	27
contrat initiative emploi (CIE)	0	74	89	66	49	37	25	13	11	116	118
soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	0	0	0	0	0	0	46	97	0	0
autres mesures	71	113	65	63	59	55	51	29	12	0	0
Emploi non marchand	120	99	113	151	181	182	168	157	104	56	64
contrats emploi-solidarité	115	85	69	51	44	36	25	25	22	18	1
emplois jeunes	0	0	22	87	127	137	134	124	76	33	16
contrats emploi-consolidé et emploi-ville	5	14	23	14	11	10	9	9	7	5	3
Contrat acc. vers l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43
Ensemble	625	911	950	1010	1070	1062	963	901	820	728	728
Ensemble hors apprentissage	400	602	619	663	716	703	607	544	461	364	347

Le petit pas pour la précarité de la loi sur l'égalité des chances et de son ancien article 8

Cette loi a été conçue pour la majorité des entreprises françaises, celle constituée par les sociétés de taille petite et moyenne (PMI/PME). Le gouvernement, conscient que la plus faible productivité du travail de ces dernières est davantage génératrice d'emplois que celle, conforme aux standards internationaux, des grands groupes, a tenté, par l'article 8 qui instituait le CPE, d'introduire une dose additionnelle de flexibilité et de baisse des coûts

3 Contrats d'aide à l'emploi (contrats de professionnalisation, contrats d'accompagnement vers l'emploi, contrats d'avenir, emplois jeunes, etc.) et stages de la formation professionnelle classés dans l'emploi au sens des critères du BIT. Champ : actifs occupés de 15 ans et plus. Insee, enquête emploi 2005, 2004, 2003.

4 Champ : France métropolitaine. Source : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, DARES.

salariaux en faveur de cette catégorie de sociétés. L'objectif était double : redresser, pour la période allant jusqu'à la présidentielle de 2007, les statistiques des créations d'emplois et rallier à la majorité parlementaire actuelle et notamment au chef du gouvernement, Dominique de Villepin, lui-même candidat non avoué à la Présidence de la République, la vaste couche des entrepreneurs de PMI/PME.

Le CPE n'était que l'extension logique à l'ensemble des sociétés du CNE, réservé aux très petites entreprises de moins de 20 salariés. Le franc succès remporté par le CNE auprès des patrons n'est guère contestable : 7,6 % du total des embauches de ces sociétés en avril, 452 000 intentions d'embauches en CNE de septembre 2005 à avril 2006. Cela a induit le gouvernement à faire un petit pas supplémentaire en faveur de la précarité. Le CPE n'était donc pas vraiment une nouveauté. Il s'insérait dans une longue liste de mesures prises par les gouvernements successifs de droite et de gauche visant à rendre la force de travail plus flexible et plus docile. Ses éléments spécifiques en faisaient un outil de plus dont le patronat – public et privé – aurait pu disposer afin de rendre plus “ fluide ” et moins cher le passage de l'emploi au chômage et vice-versa. De plus, il représentait une incitation à la docilité des travailleurs nouvellement embauchés.

“ Il est probable que les employeurs seront tentés de substituer massivement les nouveaux contrats au CDI, puisque cela leur permet d'allonger substantiellement la période d'essai et de minimiser les coûts de licenciement ”, ont expliqué les deux économistes, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, dans l'étude mentionnée plus haut.

Comme pour le CNE, l'allongement de la période d'essai à deux ans était le véritable point d'orgue du CPE. Il permettait aux entreprises de bien sélectionner leurs salariés sous la menace de l'interruption subite du contrat et de gérer au mieux, dans la période de deux ans, les imprévus que pourrait rencontrer leur activité. Pour les travailleurs, en revanche, ce surcroît de pression serait allé en crescendo, à mesure de l'approche de la date butoir de la deuxième année. Avec, à la clé, une menace bien réelle que leur CDI de type CPE se termine par une indemnité de licenciement 20 % inférieure à ce qu'elle aurait été, s'il s'était agi d'un CDD d'une période équivalente (8 % de la rémunération pour les CPE/CNE contre 10 % pour les CDD).

“ Comme le CNE a une durée de vie plus courte que le CDI, leur substitution aux CDI conduit à un supplément de destructions d'emploi. Ces destructions d'emploi prennent toute leur ampleur à l'horizon de deux années, qui constitue la date à laquelle les employeurs doivent choisir entre garder les salariés en CNE ou bien les licencier et embaucher d'autres personnes ”, ont confirmé les deux économistes. Quant à la capacité de créer de nouveaux emplois du CNE/CPE, elle est très limitée si l'on en croit l'étude mentionnée :

* 70 000 emplois supplémentaires au total sur 10 ans (en élargissant le CNE à l'ensemble du secteur privé). [Estimations à taux d'activité constant (population active sur population en âge de travailler)]

* 95 000 chômeurs de moins environ à l'horizon de 15 ans, pour un taux de chômage en baisse de 0,5 %.

Au total, le couple d'experts a estimé qu'à terme, si le CPE avait subsisté, 18 % environ des emplois auraient été des CNE/CPE. L'effet de substitution de ces nouveaux contrats aurait été particulièrement important à la fois sur les CDI, dont ils représentent une variante plus attrayante pour les patrons et dégradée pour les travailleurs, et sur les CDD les plus longs. Ils n'attaquaient pas le noyau dur de la précarité, dont l'intérim et les CDD courts (inférieurs à six mois), les stages et les différents contrats d'insertion. Le CNE/CPE, au contraire, allaient réduire encore davantage les frontières réglementaires existantes entre les différents types de contrats de travail, rendant les CDI statutairement plus proches des multiples expressions de la précarité ouverte.

En dépit des qualités indéniables du CNE/CPE pour le capital, le parti des patrons

français s'est divisé dès que la lutte de la jeunesse scolarisée a semblé menacer plus largement la paix sociale du pays. Alors que la CGPME (Confédération générale du patronat des PME) n'a eu de cesse de défendre les deux nouveaux contrats, le MEDEF (Mouvement des entreprises de France), organe politique privilégié des grands groupes hexagonaux, s'est peu à peu dissocié de la mesure gouvernementale et conseillerant, ensuite, à l'exécutif de faire un pas en arrière sur l'article 8 de la loi sur l'Égalité des chances. Cette attitude des grands patrons n'est pas uniquement due à des considérations politiques. Le MEDEF a souvent rappelé que son problème principal était de rendre les licenciements moins onéreux et plus rapides. Et ce surtout pour le noyau central de l'emploi en France, celui constitué par les CDI. Sur ce point précis, le CPE ne leur apportait aucune solution. Ce nouveau contrat n'était pas non plus un outil adapté pour gérer les pics saisonniers d'activité car trop onéreux par rapport aux CDD de courte durée et à l'intérim. Quant à leur objectif permanent de la maîtrise de l'évolution (lire compression dès qu'ils peuvent) de la masse salariale, les entreprises de plus grande taille préfèrent utiliser des moyens traditionnels comme faire appel à la sous-traitance, procéder à des délocalisations et accroître la productivité du travail par l'introduction de technologies nouvelles. D'où le peu d'enthousiasme exprimé par les grands patrons pour le CPE et le CNE.

Radiographie (très partielle) de l'organisation du mouvement dans les universités parisiennes

Sur le terrain, le mouvement contre le CPE s'est réparti sur plusieurs échelons. Au niveau de chaque université, des assemblées générales ont été organisées par les organisations étudiantes. Certaines universités ont également disposé d'un comité de mobilisation chargé de l'organisation pratique des initiatives. Ils étaient principalement composés de militants politiques et syndicaux de la gauche et de l'extrême gauche du capital, de leur périphérie proche, ainsi que d'étudiants radicalisés par la lutte. En l'absence d'assemblées générales fortes, capables d'exercer un contrôle sur eux, ce sont ces comités qui ont assuré la direction réelle du mouvement. Ils ont retenu ce qui leur semblait bon dans les décisions des AG, faisant preuve de l'inertie la plus hypocrite quant au reste. En l'absence de ces comités, ce sont les différents groupes politiques et syndicaux qui ont assumé la tâche.

Sur le plan national, une coordination a été constituée, à l'initiative de l'assemblée générale de l'université de Rennes. Dans la pratique, elle n'aura servi que comme champ de bataille aux différents groupuscules et organisations pour s'assurer le contrôle du mouvement. La coordination, malgré les nombreuses motions votées durant des journées entières de débats, n'a pas été capable de faire plus que d'appeler aux journées d'action et manifestations régulières du mardi et du jeudi. Elle était perçue par la plupart des étudiants, même les plus engagés, comme quelque chose de lointain, dotée d'une réalité purement formelle. À part les militants des organisations officielles, peu d'entre eux se sont intéressés à sa vie et à ses décisions.

La participation active au mouvement n'a concerné que des secteurs très minoritaires. Les AG ont attiré au maximum (souvent moins) 10 % des étudiants inscrits dans chaque université parisienne. En comptant que seulement une minorité de ces mêmes AG a participé aux actions et aux blocages des universités, il ne restait plus qu'une centaine d'étudiants actifs par site. Dans ce cadre de carence d'initiative autonome des étudiants, l'UNEF s'est imposée comme seule direction politique unifiée du mouvement. Voyons pourquoi.

Il était nécessaire pour les différents partis de gauche et d'extrême gauche de regagner de la crédibilité en vue des élections présidentielles de 2007. Pendant les AG, on a pu entendre des appels au vote relevant presque de la menace : *“ Si ça arrive, c'est bien parce que vous n'êtes pas allés voter (ou que vous n'avez pas voté de la bonne manière) aux dernières élections. Il va falloir se rattraper sur les prochaines. ”* Pour les centrales syndicales, en revanche, il s'agissait de consolider et renforcer leur rôle de partenaires sociaux

crédibles face à un gouvernement qui n'a pas jugé utile de les consulter avant le lancement du CPE.

Compte tenu de la nature éminemment défensive et revendicative du mouvement, celui-ci n'a pas représenté une menace pour les organisations syndicales étudiantes officielles. C'est pourquoi elles n'avaient aucun intérêt à freiner la lutte. D'autant plus qu'elles n'ont eu aucun mal à la contrôler et la canaliser.

Parmi ces organisations de jeunesse, seule l'UNEF était suffisamment étendue, bien qu'extrêmement faible numériquement, pour pouvoir prendre la tête des opérations. La présence en son sein d'une fraction d'activistes, principalement composé de militants trotskistes des JCR, a joué en faveur du syndicat de collaboration de classe, lui permettant de montrer sa face la plus combative. La majorité de l'UNEF (PS et PC) s'est, quant à elle, chargée d'émettre les réserves nécessaires afin de ne pas effrayer les étudiants les plus hésitants. Notons que la direction de l'UNEF n'a jamais pris position à propos des blocages d'université. Détail important, afin de ne pas aller contre un sentiment antisyndical répandu dans le mouvement, Bruno Julliard, son président affilié au PS, a toujours pris soin de préciser, en bon démocrate, qu'il n'était pas le leader de la lutte, et que l'UNEF ne représentait que l'une de ses composantes.

L'incapacité des fractions les plus radicalisées du mouvement – très minoritaires au demeurant – de se doter d'une stratégie propre, articulée et crédible ainsi que d'une structure adéquate a laissé le champ libre aux tenants de la collaboration de classe des organisations officielles. Ainsi, malgré une très forte méfiance diffuse envers les syndicats et les partis, le mouvement, à l'exception connue de Poitiers, n'a jamais su, même partiellement, briser le filet de sécurité tendu par les organisations politiques et syndicales officielles.

Le mouvement parisien contre le CPE a par ailleurs été affaibli par des initiatives tant spectaculaires qu'erronées prises par des éléments radicaux autoproclamés, largement extérieurs à la lutte. L'occupation impromptue de l'Ecole de Hautes études en sciences sociales (EHESS), celle éclair du Collège de France ou encore les tentatives nocturnes d'affrontements autour de l'université de la Sorbonne afin de raviver un improbable fantôme soixante-huitard en représentent les mauvais exemples les plus éclatants. Les professionnels de fins de manifs' s'y sont employés afin de concentrer sur eux une attention médiatique indulgente et, par-là, combler d'images guerrières bon marché le creux abyssal de leurs élucubrations. Heureusement, la vigueur du mouvement est vite parvenue à reléguer ces épisodes à l'arrière-plan.

Plus grave, pour ses implications politiques de division et de démoralisation du mouvement, aurait pu être l'intrusion en masse de bandes de jeunes racketteurs issus de certaines cités populaires de la région parisienne. Des centaines de jeunes de ces groupes criminels de bas-étage ont failli, à plusieurs reprises, par des pillages et des violences contre de nombreux manifestants, briser l'élan collectif solidaire. Pendant un temps, ils ont fait le jeu des forces de répression qui espéraient, en les manipulant de loin, les laisser semer la peur parmi les manifestants. Mais dans ce cas aussi, le mouvement s'est révélé plus fort. Disparus comme ils étaient apparus, ces groupes de pillards ont vite été oubliés.

Bien entendu, il ne faut pas rattacher à ces deux phénomènes la totalité des incidents intervenus lors des différentes actions entreprises. Souvent, ceux-ci ont été le fait de jeunes manifestants exaspérés, tentés d'en découdre en dépit de la nature très majoritairement pacifique du mouvement, ou encore poussés à se défendre des charges violentes des forces de répression, comme à Caen ou à Rouen. Ces actes sont parfaitement internes à la dynamique contradictoire du mouvement. Les jeunes qui y ont été impliqués lui appartiennent à plein titre. Et ce, y compris lorsque leur riposte violente a pu susciter l'incompréhension, voire la critique explicite de la majorité des participants à la lutte.

Essai de synthèse : un verre à moitié plein...

Le mouvement contre le CPE est fini. Après trois mois de grèves, blocages et manifestations, il a remporté une importante victoire revendicative, le retrait du CPE remplacé par le renforcement de mesures déjà existantes adressées aux jeunes “ *en difficulté d’insertion professionnelle* ”, et une demi-victoire politique, avec l’affaiblissement de l’exécutif en place et l’accroissement de ses divisions internes. Les résultats remportés par les centaines de milliers de lycéens et étudiants mobilisés partout en France correspondent parfaitement à la force exceptionnelle de leur lutte et aux faiblesses de leur mouvement.

L’élément essentiel de l’agitation contre le CPE est représenté par son caractère massif, durable et étendu. Des masses imposantes de la jeunesse de France scolarisée et prolétarisée, auparavant totalement absentes de la lutte de classes, ont imposé leur mobilisation comme la plus significative réalisée dans l’Hexagone depuis le mouvement de novembre-décembre 1995 contre l’abolition des régimes spéciaux des retraites.

Le mouvement, démarré dans les universités avec une participation non négligeable mais minoritaire, s’est progressivement renforcé avec l’afflux des lycéens, nombreux et combatifs dont en particulier ceux issus des quartiers populaires des villes françaises. La sympathie qu’il a immédiatement recueillie auprès de larges couches de la population lui a permis d’agréger des travailleurs en nombre, avant tout de l’Éducation nationale mais aussi d’autres secteurs d’activité. Généralement, les parents ont été du côté de leurs filles et fils engagés dans le combat, contribuant indirectement à son développement. La famille, une fois n’est pas coutume, n’a pas toujours joué comme facteur de normalisation et d’ordre.

Les milliers de jeunes arrêtés, les condamnations sévères et les menaces du ministre de l’Éducation nationale relayées par plusieurs présidents d’université et proviseurs, ainsi que les violences et les pillages contre les manifestants exercés par des bandes organisées n’ont pas réussi à démoraliser les jeunes, à semer la peur. Ce résultat est l’une des caractéristiques les plus positives de la lutte et un signe qui ne trompe pas de son caractère massif et déterminé.

Mais la qualité politique centrale de cette saison de luttes revendicatives relève de la capacité de la jeunesse scolarisée de sortir de l’enceinte étroite et illusoire de l’école pour se situer immédiatement sur le terrain du combat pour des meilleures conditions de travail. La critique pratique directe de l’organisation actuelle du marché du travail, du rapport contractuel dans ses formes les plus précaires et discriminatoires pour les jeunes ainsi que la vive contestation des expressions les plus extrêmes de la soumission au commandement d’entreprise, dont avant tout la rallonge à deux ans de la période d’essai dans le cadre du CPE/CNE, ont été au cœur du mouvement. Les jeunes scolarisés ont su passer outre la dimension étriquée de l’école, institution clé de diffusion de l’idéologie de l’effort et de la réussite par le travail ainsi que véritable réservoir et lieu d’occultation de masses de chômeurs et de travailleurs “ *intermittents* ”.

Ainsi, il y a fort à parier que cet important épisode de la lutte des classes en France ne sera pas oublié de sitôt, aussi bien dans le camp prolétarien que dans celui des classes dominantes. Son pire destin, cependant, serait de subir le même sort que celui de novembre-décembre 1995, c’est-à-dire de devenir un mythe inoffensif pour le capital, seulement bon à légitimer les syndicats et les partis de la gauche du capital.

... un verre à moitié vide

Mais ce moment très heureux de l’antagonisme de classe ne doit pas faire oublier ses limites. Limites qui ont été adroitement exploitées par l’exécutif et les classes dominantes afin de lui mettre un terme et, surtout, d’éviter que la lutte revendicative s’inscrive dans un combat politique de plus ample critique pratique de l’ordre social existant.

La victoire pleine sur le CPE, en effet, n’a pas été étendue au retrait de son contrat

précurseur, le CNE, toujours en vigueur. A plus forte raison, à aucun moment, en dépit de timides tentatives dans ce sens, le mouvement contre le CPE/CNE ne s'est transformé en mouvement contre les nombreuses formes de la précarité et de la flexibilité du travail. Enfin, à propos du strict bilan revendicatif, l'objectif de la libération des camarades emprisonnés n'a pas été atteint, et peu de participants se sont souciés de leur destin après la fin du mouvement.

Quant aux chances, certes ténues, de généralisation de la lutte à d'autres fractions de prolétariat, elles ont été entre autre annihilées par la succession de journées nationales d'action et de manifestations suivies par des longues séries de blocages de lycées et d'universités. En fin de partie, plusieurs composantes politiques et syndicales " officielles " du mouvement ont appelé les jeunes à des initiatives aux portes de plusieurs lieux de travail, avec l'objectif de " *pousser les confédérations syndicales à lancer un mot d'ordre de grève générale* ". La recherche d'une solidarité générique, symbolique a primé sur l'identification précise d'intérêts communs. Ainsi, la gestion de la relation entre lycéens et étudiants en lutte et travailleurs a été entièrement déléguée aux organisations syndicales respectives, traditionnellement hostiles à tout réel dépassement catégoriel. Mais même cette version très édulcorée de la tentative d'extension des luttes des jeunes aux boîtes a failli. Et ce, tout bonnement, en raison du peu d'intérêt manifesté par la majorité des étudiants et des lycéens pour ce genre d'actions.

Aussi, aucune tentative significative de faire converger dans le mouvement contre le CPE/CNE les secteurs les plus précaires des salariés n'a été entreprise. Pourtant, comme nous l'avons souvent évoqué dans nos tracts et interventions, les lycées et les universités touchées par la lutte pouvaient devenir des extraordinaires lieux d'agrégation de prolétaires les plus dispersés et vulnérables. Ce processus de liaison puis de soudure, s'il avait été initié, aurait à coup sûr marqué le début de la transformation de ce mouvement contre le CPE/CNE en un plus vaste combat politique de secteurs consistants du prolétariat contre l'exploitation et le rapport social dominant. Cette tendance ne s'étant pas (ou peu) exprimée, nous conduit à définir cette agitation comme un épisode – certes haut – de la lutte revendicative de la classe exploitée contre un aspect spécifique de sa condition.

Une ultérieure démonstration du bien fondé de cette approche est fournie par l'incapacité du mouvement de se donner une organisation autonome des syndicats et des partis de la gauche du capital. Si les formes de lutte qu'il a adoptées s'intègrent parfaitement dans la lignée du combat historique de la classe ouvrière contre le capital, sans grandes concessions à la compromission et à la collaboration de classe, l'autonomie du mouvement n'a pas généré l'auto-organisation. Les pratiques démocratiques apparentes dans les assemblées générales ont en réalité assuré la domination en leur sein des bureaucrates plus ou moins en herbe des syndicats lycéens et étudiants ainsi que des militants politiques des nombreuses formations de la gauche étatiste (sociaux-démocrates ; staliniens et trotskistes).

Le mouvement a encore moins su se doter des armes de la critique théorique de l'existant. Sans aucun doute, la pauvreté de ses élaborations s'est affirmée comme un trait fortement inhibant de son fort potentiel politique indépendant. Les critiques, certes nombreuses, à la direction politique réformiste n'ont pas atteint le cœur du problème : le dépassement de la dimension purement " *économique* " du combat – retrait immédiat et complet du CPE/CNE – vers une critique plus ample et approfondie de la condition ouvrière et du rapport d'exploitation en passant par l'élargissement du combat aux autres expressions les plus éclatantes de la précarité et de la flexibilité du travail. À l'instar du mouvement de novembre-décembre 1995, il y a donc lieu de douter de la capacité de la lutte contre le CPE/CNE à générer une nouvelle génération de militants révolutionnaires.

La bourgeoisie et l'Etat français s'en sortent plutôt bien, merci pour eux

Ces différentes caractéristiques, contradictoires et complexes, du mouvement contre le

CPE/CNE ont été relativement bien comprises par l'exécutif et les représentants du patronat français. Bien que prise au prix de savoureux cafouillages, la décision de céder sur un point en lâchant le CPE, devenu une trop grosse " *pierre de la discorde nationale* ", correspond au bon choix pour le capital en France.

L'organisation politique des patrons de l'Hexagone, le MEDEF, a elle-même incité le gouvernement à abandonner ce contrat, jugé peu utile aux entreprises. " *Il n'est jamais bon de traiter de manière spécifique une catégorie de population* ", a déclaré la présidente du MEDEF Laurence Parisot. Assez rapidement, celle-ci avait moult fois réclamé une sortie de crise " *rapide* ", considérant que les manifestations contre le CPE mettaient " *en danger* " l'économie et l'image de la France. L'enterrement du CPE n'a ainsi pas suscité les regrets des organisations patronales, exception faite pour la CGPME. Le Premier ministre lui-même, Dominique de Villepin, a admis que même le MEDEF n'était pas demandeur du nouveau contrat.

La dialectique conflictuelle aiguë au sein du gouvernement entre le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, ne s'est cependant pas soldée par la démission du premier et la nomination du second. C'est ici une différence essentielle par rapport à novembre-décembre 1995, quand, à l'issue de la longue grève dans les transports, le Premier ministre de l'époque, Alain Juppé, avait été amené à quitter son poste. La différence, à notre avis, tient entièrement du fait que les cheminots étaient réellement parvenus à mettre à genoux l'accumulation de capital dans ce pays. En revanche, les luttes contre le CPE/CNE, de l'aveu même de Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, et de Thierry Breton, ministre de l'Economie, n'a, à aucun moment, eu d'incidence sur l'économie.

Un produit dérivé et involontaire du mouvement contre le CPE/CNE aura été de renforcer plusieurs candidats à l'élection présidentielle de 2007 (Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal surtout) au détriment du candidat préféré par Jacques Chirac, Dominique de Villepin. C'est-à-dire absolument rien d'intéressant pour l'avenir de la lutte de classes en France. Le parti au pouvoir n'a pas non plus été ébranlé par la lutte, jouant adroitement de son rôle de parti de Nicolas Sarkozy, l'ennemi intérieur des Chiraquiens. Enfin, cette bataille a permis au Parti socialiste de se refaire une santé en tant que parti capable de " *porter* " au Parlement les revendications de la rue. Fonction que le PCF aurait préféré garder pour lui seul.

L'épilogue entièrement joué dans des tractations entre élus de la majorité et dirigeants syndicaux n'a certainement pas contribué à valoriser la nature de classe et l'indépendance politique du mouvement. Les centrales syndicales se sont proposées avec succès comme le relais institutionnel irremplaçable pour faire aboutir les revendications. Cette fin n'est pas due au hasard. Elle démontre la vitalité de la démocratie bourgeoise et de l'Etat capitaliste français et leur capacité, confirmée avec éclat en 1968, de maîtriser des mouvements de classe inattendus, forts et étendus. L'Etat et ses défenseurs ont donc pleinement raison de se réjouir de l'issue de la " *crise du CPE* ".

Un élément révélateur de cette formidable adresse de l'Etat français dans son œuvre d'intégration des luttes de classes dans la démocratie politique et sociale du capital a été l'interprétation politique initiale du mouvement contre le CPE/CNE donnée par Dominique de Villepin. Le Premier ministre en effet a immédiatement relié son destin personnel et, plus largement, le dénouement de la bataille électorale à venir pour la Présidence de la République à la gestion de cette " *crise sociale* ". Cette appréciation a été aisément partagée par ses adversaires de tous bords, signe probant d'un niveau de conscience élevé des représentants politiques de la bourgeoisie de ce pays.

Bruxelles-Paris, le 31 mai 2006

Pour toute correspondance écrire, sans autre mention, à :
BP 1666, Centre Monnaie 1000, Bruxelles 1, Belgique.
Consulter le site Internet de *Mouvement Communiste* : www.mouvement-communiste.com

NOTA BENE Nous présentons ici de suite deux tracts. Le premier, a été distribué durant la semaine du 27 mars, par des étudiants de Jussieu aux travailleurs du bâtiment des chantiers internes à cette université parisienne. Le second a été diffusé dans une AG étudiante, peu de temps après la fin du mouvement. **ANNEXE 1**

C'est en tant que travailleurs que nous sommes attaqués et pas en tant qu'étudiants !

Depuis deux semaines environ, le mouvement anti-CPE/CNE, principalement porté par les étudiants et les lycéens, ne s'est pas renforcé. S'il ne s'essouffle pas encore en apparence, il stagne. Chaque matin, Jussieu est ainsi bloquée par moins de deux cents étudiants et les assemblées générales y réunissent tout au plus 1000 personnes – parfois moins – sur les dizaines de milliers d'inscrits des deux facs de Jussieu. Parmi tous les gens qui votent, à chaque assemblée générale, pour la reconduction du blocage, seule une minorité participe activement à celui-ci chaque matin.

Pour atteindre son objectif actuel, c'est-à-dire le retrait des CPE/CNE, le mouvement doit franchir un palier, que la lutte restreinte au seul milieu universitaire s'est révélée incapable de surmonter.

Contrairement aux tentatives marginales de pseudo radicalisation qui se placent en dehors du mouvement et ne tiennent en aucun cas compte des réalités de ce dernier, et contrairement aux journées d'action convoquées par les syndicats, l'extension du mouvement ne se fera que si, à la base, les travailleurs sont convaincus de prendre part activement à celui-ci.

Du côté des étudiants, qui sont pour moitié salariés – faut-il encore le rappeler ? –, ceci nécessite d'aller à la rencontre des autres travailleurs, en particulier dans et aux abords des facs.

À Jussieu, des grévistes ont déjà investi le restaurant universitaire, établissant un premier contact avec les salariés présents. De même, dans l'annexe Javelot, des enseignants se sont mis en grève avec leurs étudiants.

Si elles vont dans le bon sens, ces actions ne se sont encore jamais adressées aux travailleurs du chantier de Jussieu. Les travailleurs du BTP (bâtiment et travaux publics) connaissent pourtant eux aussi la précarité. Un exemple : avec 24,2% de ses embauches depuis septembre 2005 qui sont des CNE, le BTP est le secteur qui recourt le plus à ce nouveau contrat.

L'emploi dans le BTP utilise aussi la précarité

L'activité du BTP est florissante, portée particulièrement par la construction de logements neufs (363 400 logements mis en chantier en 2004 et plus de 400 000 en 2005) mais aussi par de grands chantiers publics.

Ce dynamisme s'accompagne d'un fort besoin de main d'œuvre et en conséquence d'une création nette de près de 200 000 emplois entre 1998 et 2005. Que ce soit dans les travaux publics ou dans le bâtiment, de plus en plus d'entreprises ne peuvent augmenter leur production faute de personnel (39% en octobre 2005). Si cette pénurie de travailleurs tire à la hausse les salaires, le secteur du BTP continue quand même d'employer une part importante de travailleurs précaires. En 2005, 135 000 personnes en moyenne étaient intérimaires et 70 000 en CDD sur les 1 736 000 salariés du secteur. Notons que l'intérim permet d'assurer les à-coups du recrutement de grands chantiers, par définition temporaires, de faire face à la " haute saison " d'activité, mais aussi de recruter par la suite en emploi permanent. Ainsi, on estime que le quart des missions se terminent par une offre d'embauche. Nous pouvons donc présumer que l'intérim constitue ici un premier filtre pour écarter, même en situation de hausse de l'emploi permanent, les travailleurs les plus récalcitrants aux dures conditions d'exploitation du bâtiment.

Enfin, pour compenser le nombre de départs à la retraite prévus d'ici à 2010, le secteur devrait embaucher pas moins de 100 000 nouveaux jeunes qualifiés, d'où l'opportunité d'une utilisation massive des CNE et des futurs CPE.

Les conditions du marché dans le BTP sont favorables aux luttes

Pourtant, les conditions du marché du travail sont aujourd'hui favorables aux travailleurs du BTP : la pénurie actuelle de main d'œuvre, cumulée à la nécessité de remplacer les départs à la retraite et la croissance du secteur, pourrait donner à d'éventuelles luttes des travailleurs des atouts considérables.

On voit mal le patron commencer à licencier s'il n'est pas certain de pouvoir embaucher par la suite, surtout sur un chantier qui ne peut pas facilement se permettre de prendre du retard.

Dans le secteur de la restauration, où les conditions du marché du travail sont similaires à celle du BTP, les employeurs sont déjà forcés de n'offrir que des CDI pour attirer des employés.

Voilà pourquoi :

- Les étudiants et les travailleurs des chantiers doivent se rencontrer, afin de comprendre leurs conditions de travail respectives.
- Dans un deuxième temps, il s'agira d'élaborer des perspectives communes de lutte, non seulement contre les CPE/CNE, mais aussi contre toutes les formes de précarité qui les ont précédés.

Il est évident que ces propositions sont ouvertes à tous les travailleurs intéressés, qu'ils fassent partie de la périphérie de Jussieu ou non.

Rendez vous Jeudi 30 mars de 16h30 à 17h30 devant l'entrée principale de Jussieu, pour tenir une réunion avec tous les travailleurs et étudiants intéressés

ANNEXE 2**Pourquoi passer des examens ?**

IL SEMBLERAIT BIEN QU'UNE PARTIE des étudiants s'inquiète, en ce doux printemps, pour les modalités des examens de fin d'année. Pour commencer par calmer le jeu, posons une première base de discussion : la sélection universitaire ne sera pas plus sévère que les années précédentes ; les administrations des différentes UFR savent très bien le nombre de redoublements qu'elles peuvent se permettre par an, et de combien de places elles disposent à l'année suivante. D'ailleurs, on peut même se dire que le blocage de l'université pendant plusieurs mois n'aura que peu à voir avec le résultat des examens. La même proportion que d'habitude obtiendra le passage à l'année suivante.

COMME D'HABITUDE ÉGALEMENT, IL ne s'agira donc pas pour les étudiants d'avoir acquis ou non des connaissances, mais de réussir leurs examens. Il ne faut pas être bon, il suffit juste d'être meilleur que cette proportion d'étudiants que l'administration destine à l'échec. Si tous les étudiants réussissaient à avoir leurs examens, cette pauvre institution universitaire serait quand même bien peinée pour valoriser les diplômes qu'elle délivre.

ON PEUT SE DEMANDER POURQUOI les étudiants tiennent tant à passer des examens, alors que pour la majorité d'entre eux, cela signifie de devoir potasser des cours dont ils se foutent bien et de risquer un redoublement. Surtout que même parmi ceux qui arrivent à décrocher un diplôme, un an après son obtention, 28,6% alternent les périodes de chômage, d'inactivité et d'emplois temporaires⁵. Seuls 67,6% décrochent un emploi à durée indéterminée. Par comparaison, ceux qui n'ont aucun diplôme (même pas le Brevet des Collèges) sont 42,7% à en trouver un après un an. La différence n'est pas si grande qu'on voudrait le croire.

LES ENTREPRISES SAVENT BIEN qu'un diplôme n'est la preuve d'aucune compétence. La multiplication des stages, des CDD et de l'intérim (même pour ceux qui sortent d'écoles d'ingénieurs) comme préliminaires à l'accès à un emploi moins précaire, démontre sans nul doute la nécessité d'une sélection – plus rigoureuse que l'obtention d'un diplôme universitaire – se basant sur l'aptitude au travail.

POUR LA SOCIÉTÉ, UN ÉTUDIANT, c'est peut-être un futur salarié ou un futur chômeur, mais SURTOUT un salarié ou chômeur actuel (45,5% des étudiants travaillent durant leurs études). L'allongement généralisé des études supérieures à pour effet de faire un tampon toujours plus épais entre la sortie du lycée et l'entrée sur le marché du travail. Si les 2 millions d'étudiants pointaient à l'ANPE plutôt que répondre à l'appel en cours, ce pauvre gouvernement aurait sérieusement du mal à garder la barre en dessous des 10% de chômeurs.

C'EST POURQUOI L'UN DES POINTS forts du mouvement contre le CPE a été d'attaquer directement sur le terrain du travail, contre une loi touchant, entre autre, des étudiants, pas seulement en tant que jeunes mais aussi, et surtout, en tant que travailleurs. Ce mouvement collectif, avec pour but de défendre nos intérêts de salariés, montre, encore une fois, qu'il nous est possible de prendre collectivement nos destinés en main. Qu'il se finisse par la défense inconditionnelle de la compétition universitaire, par l'acceptation de cette sélection qui n'est qu'une des formes de la sélection sociale, ce serait là une défaite à la hauteur de ce qu'on a pu gagner jusqu'ici : ce serait le retour brutal à la barbarie de la guerre de tous contre tous, alors qu'une porte pour en sortir ensemble semblait discrètement se profiler à l'horizon.

SI NOUS POUVONS FAIRE RECULER l'état tout puissant, il n'y a aucune raison que nous ne soyons pas capable de non seulement décider de la manière dont se déroulent les enseignements, dans les universités, mais aussi de faire d'elle ce que nous voulons qu'elle soit.

5 5,9% sont au chômage ou inactifs, 13,9% alternent emploi et période de chômage et 8,8% enchaînent des contrats courts – INSEE Première n°1061, publié en janvier 2006 sur des jeunes diplômés de 2003 suivis jusqu'en 2004.